

AFFICHAGE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2020

1- FINANCES

1.1 Modifications du compte administratif 2018 - Délibération

Pour l'exercice 2018 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 89 653,96 €. Pour l'exercice 2018 le solde d'exécution de l'investissement présente un excédent de 30 564,83 € hors restes à réaliser, et un excédent de 29 010,83 € avec les restes à réaliser 2018.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la demande du Comptable

- Annule les délibérations 2019-011 et 2019-033 du 25 mars et du 15 juillet 2019 qui présentent des montants erronés.
- Pour l'exercice 2018 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 89 653,96 €.
- Pour l'exercice 2018 le solde d'exécution de l'investissement présente un excédent de 30 564,83 € hors restes à réaliser, et un excédent de 29 010,83 € avec les restes à réaliser 2018.

1.2 Affectation du résultat - Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la demande du Comptable :

- Annule les délibérations 2019-011 et 2019-033 du 25 mars et du 15 juillet 2019 qui présentent des montants erronés.
- après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 A : 89 653,96

Solde d'exécution d'Investissement : B (avec les résultats antérieurs) : 30 564,83

Restes à réaliser Dépenses : 12 042,00 Restes à réaliser recettes : 10 488,00

Solde des restes à réaliser : - 1 554,00

Besoin de financement à la section d'investissement : 0

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0 €

2°) – le surplus (A-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté

Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 89 653,96

1.3 Vote du budget primitif 2019 - Délibération

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 modifié à la demande la Préfecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la demande du Comptable

- Annule les délibérations 2019-011 et 2019-033 du 25 mars et du 15 juillet 2019 qui présentent des montants erronés.
- APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 468 751 €

Section d'investissement dépenses et recettes : 291 461 €

TOTAL : 760 212 €

1.4 Paiement de facture avant le vote du budget primitif- Délibération

Le Maire explique que dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13/04/1996
VU la Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8/3/1998)
VU l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18/12/2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20/12/2003)
VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 art. 2 Journal Officiel du 27/08/2005 en vigueur le 1/1/ 2006)

- AUTORISE LE MAIRE à procéder au mandatement de la facture émise par Tabarini TP domicilié à 38490 Les Abrets-en-Dauphiné, avant le vote du budget primitif 2020, pour un montant de 6 352,01 € TTC.

- DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 lors de son adoption.

1.5 Projet de prêt bancaire

Le Maire propose que la collectivité contracte un emprunt pour la construction du four banal et suggère de négocier en même temps la reprise d'un prêt pour profiter des taux actuels plus bas. Le conseil donne son accord.

1.6 Demande de subvention commune du Teil

Le Maire lit le courrier de la commune du Teil qui demande une aide financière pour la reconstruction des édifices publics suite au tremblement de terre du 11 novembre 2019. Après débat l'assemblée décide de ne pas octroyer d'aide, considérant qu'il est du ressort de l'Etat et des assurances d'assumer cette charge.

1.7 Préparation du budget 2020

La commission des finances se réunira lundi 3 février en vue de la préparation du BP 2020.

2- APPROBATION DE LA NOUVELLE CARTE DES ALEAS - Délibération

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal il est souhaitable de procéder à la réactualisation de la carte des aléas des risques naturels, qui date de janvier 2008, et à son élaboration à l'échelle de la parcelle.

C'est le bureau d'études Alp'Géorisques qui a été retenu pour réaliser la mise à jour.

Il présente le plan et le rapport annexe et demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 4 mai 2009 approuvant la première carte des aléas

- APPROUVE la réactualisation de la carte des aléas des risques naturels ainsi que le rapport de présentation réalisés par la société Alp'Géorisques tels qu'ils ont été établis en date de janvier 2020.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Demande d'achat de terrain

Le Maire soumet la demande d'un habitant concernant l'achat d'une portion de chemin appartenant à la commune et séparant sa propriété en deux Route du Vieux Saint-Ondras.

3.2 Projet d'achat de terrain à la zone artisanale de Buclas

Le Maire propose l'achat d'un terrain à la société Gallin pour régulariser le chemin qui a été réalisé afin de désenclaver la parcelle de l'entreprise Dumas. Le prix de vente sera le même que celui de l'achat à l'agriculteur.

3.3 Projet de commerces à Vercours : un géomètre doit venir borner le terrain.

3.4 Devis de façade mairie : le Maire donne connaissance d'un second devis.

3.4 Renforcement électrique

Le Maire informe l'assemblée qu'Enedis, sous la direction de TE38, va procéder au remplacement du transformateur du Poutat situé sur la commune de Valencogne par un appareil plus puissant. Les lignes aériennes et souterraines seront changées sur St-Ondras Chemin du Poutat et Chemin des Fosges. Les travaux seront terminés d'ici fin juin.

4- INTERCOMMUNALITE

4-1 Rallye jeu

Le Maire explique qu'un rallye jeu pédestre réalisé par la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné va être opérationnel courant mars. Il sera disponible à l'achat à l'office du tourisme.

4-2 Participation 2019 au SIVU du gymnase du Collège Marcel Bouvier.

Le Maire explique avoir reçu un courrier adressé par les associations utilisatrices et un courriel du Président du SIVU, au sujet de l'utilisation des locaux, des travaux à effectuer et de la situation financière du syndicat. Après débat l'assemblée décide de maintenir sa position initiale.

5- DIVERS

5-1 Observatoire de l'habitat

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX présente une synthèse du bilan de l'observatoire de l'habitat en Isère. Elle annonce l'arrêt du Plan Local de l'Habitat le 1^{er} février, les attributions de logement seront désormais effectuées à Grenoble par l'Etat.

5-2 Comice agricole à Montagnieu

Le Maire lit le courriel reçu par Anim'Montagnieu concernant l'organisation d'un comice agricole sur la commune de Montagnieu les 28 et 29 août prochain. L'Association demande la participation des communes des deux cantons. La demande sera transmise au président du Comité des fêtes.

Comptes-rendus

- Christian VIEUX-MELCHIOR : Communauté de Communes les Vals du Dauphiné
- Fabien TERRAZ: TE 38

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : NON FIXEE